

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 DÉCEMBRE

PAS DE CRISE

Eh bien, il n'y aura pas de crise. M. Rouvier recevra encore quelques camouflets, tantôt par devant, tantôt par derrière. Mais le ministre des finances est en caoutchouc, il supporte les choses avec d'autant plus d'aisance qu'il n'a point de principes. Il se moque de tout, ce qui est une force.

La dignité n'a rien de commun avec cette attitude, mais les républicains se sont débarrassés de ce défaut depuis pas mal de temps. L'élasticité de M. Rouvier permet au reste du cabinet de résister à la crise.

Il a été décidé, paraît-il, que toute la troupe gouvernementale donnerait à la fois, M. de Freycinet en tête, engageant une responsabilité collective.

Les officieux ont fait connaître cette résolution dans les couloirs du Palais-Bourbon.

D'où un revirement dans cette Bourse politique que représente la majorité républicaine. On voulait bien renverser le cabinet en l'attaquant par son plus vilain côté. Mais donner l'assaut en face a déconcerté les plus audacieux.

L'emprunt sera voté.

La surtaxe des valeurs mobilières sera accordée.

L'impôt sur le pétrole sera augmenté.

Le timbre sur les spécialités pharmaceutiques sera adopté.

Et l'alcool lui-même, ce précieux élixir dont l'usage exagéré peut seul expliquer le singulier attachement des nouvelles couches au système républicain, l'alcool sera surtaxé.

Il n'y aura pas crise. Les contribuables paieront les frais de ce replâtrage entre la majorité et les ministres.

En somme, qu'est-ce que cela peut leur faire ? Un autre cabinet républicain eût, tout bêtement, repris les errements de celui-là.

Nous n'aurions pas évité les impôts nouveaux, puisque les républicains ne veulent pas faire d'économies. Et nous aurions eu la crise gouvernementale en plus. Nous économiserons une crise, la seule économie que la Chambre puisse faire.

PROTECTION

de l'Industrie Nationale

A la Chambre, M. Etienne, vivement attaqué par M. Clémenceau pour l'affaire du « cousin » Bavier-Chauffour, n'a trouvé qu'une réponse, ou plutôt qu'un sophisme assez pauvre.

— Que voulez-vous ? Nous avons besoin au Tonkin d'un matériel de chemin de fer que nous n'aurions pu obtenir en France qu'après un délai prolongé ; on a pu se le procurer de suite en s'adressant à une maison anglaise : la colonie, à défaut de la production nationale, y a trouvé quand même son avantage.

Le sous-secrétaire d'Etat des colonies était mal informé, et son assertion profondément inexacte. M. Henri Schneider, député de Saône-et-Loire, lui en a donné la preuve dans une lettre où nous lisons :

« Il m'a semblé, ainsi qu'à plusieurs industriels de mes amis, que votre discours pouvait prêter, à l'étranger, à des interprétations défavorables au commerce français.

» Il fait apparaître, en effet, qu'un matériel peu important de chemin de fer n'aurait pu être obtenu de France qu'avec un délai trop long, alors qu'on pouvait se le procurer immédiatement de l'étranger.

» Il n'y a aucune raison pour qu'une telle fourniture soit plus longue à fabriquer en France qu'à l'étranger, et si on a pu l'obtenir plus vite d'une autre provenance, cela tient, peut-être, à ce qu'il existait, dit-on, à proximité, tout un matériel disponible, resté pour compte à une maison anglaise, et que l'on a trouvé avantage à utiliser.

» Tant qu'il ne s'agit que d'attaques, même directes, portées contre l'industrie nationale par des orateurs sans responsabilité, je n'y attache d'ordinaire que peu d'importance, malgré le parti que nos concurrents en tirent volontiers contre les industriels français vis-à-vis de notre clientèle étrangère. Mais il n'en est pas de même cette fois. L'autorité qui appartient à un membre du gouvernement donne une bien autre valeur à l'exploitation qu'on ne manquera pas de faire de vos paroles »

Voilà qui est dit, catégorique, irréfutable. Ce ne sont pas des mots, ce sont des faits qu'oppose au sous-secrétaire d'Etat un homme des plus autorisés et des plus compétents.

Au lieu de convenir loyalement qu'il s'était — ou qu'il avait été — trompé, M. Etienne riposte par un sophisme tellement pauvre qu'il en est misérable.

« J'ai simplement prouvé, dit-il, dans un cas particulier et en raison des circonstances exceptionnelles, qu'une maison anglaise a pu fournir plus rapidement un matériel déterminé que les maisons françaises. »

Erreur complète : M. Etienne n'a rien « prouvé » du tout. Loin d'apporter aucune preuve à l'appui d'une assertion fautive, M. Etienne a cru devoir l'aggraver encore par une réponse qui ne répond à rien.

Le procédé est à la portée de tout le monde, y compris les sous-secrétaires d'Etat dans l'embarras ; la protestation, si nette et si concluante de M. Henri Schneider, reste donc tout entière.

Elle montre avec quelle légèreté coupable le gouvernement actuel traite l'industrie nationale ; la preuve, malheureusement, n'était plus à faire, même avant la bévue de M. Etienne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance d'hier jeudi

M. Burdeau, rapporteur, explique que la commission pense qu'il faut imposer aux caisses d'épargne une obligation graduée de l'intérêt, à partir de février 1891, et il propose deux catégories de dépôts : l'intérêt bonifié par la caisse des dépôts et consignations aux caisses d'épargne serait fixé à 3 fr. 50 ; les dépôts supérieurs à 1,000 fr. auraient un intérêt ne pouvant pas être supérieur à 2 fr. 75 ni inférieur à 2 fr. 50 ; les dépôts inférieurs à 1,000 fr. seraient déchargés de tout ou partie

de la retenue, 25 à 50 centimes pour frais d'administration. L'intérêt servi par la caisse nationale d'épargne serait fixé à 3 0/0 pour les dépôts inférieurs à 1,000 fr. et à 2 fr. 50 pour ceux supérieurs à 1,000.

M. de Larocheboucaud défend un amendement fixant l'intérêt à 4 0/0 pour les dépôts inférieurs à 500 fr. ; à 3 0/0 pour ceux de 500 à 1,000 fr. ; et à 2 fr. 50 pour les dépôts excédents ; 4 0/0 pour le livret d'une société de secours mutuels.

M. de Douville-Maillefeu demande pour tout dépôt un maximum d'intérêt de 3 0/0.

M. Sarrien déclare qu'on n'improvise pas ainsi une législation sur une matière aussi délicate.

On devrait maintenir le statu quo et renvoyer à la commission spéciale toutes les questions intéressant les caisses d'épargne.

M. Burdeau dit qu'il ne s'agit que de la question du taux de l'intérêt.

M. Hubbard propose la fixation de ce taux à 3 fr. 75.

L'amendement est adopté par 272 voix contre 228, ainsi que l'article 57 modifié.

M. Rouvier monte à la tribune (Murmures à l'extrême-gauche).

Le ministre regagne sa place.

M. Floquet dit qu'il ne comprend pas les murmures et il prie le ministre de revenir à la tribune.

M. Rouvier dit qu'il parle comme ministre responsable des finances de la France.

M. de Freycinet : Vous parlez au nom du gouvernement.

M. Rouvier, continuant, dit avoir conscience de défendre l'intérêt de la France et de la République. « Je ne prendrai donc pas les responsabilités du taux gradué. Le gouvernement n'est pas hostile au principe de la graduation, mais il faut laisser aux caisses d'épargne la faculté de l'appliquer. Je demande expressément le renvoi, à la commission spéciale, du texte proposé par la commission du budget. » (Applaudissements.)

M. Laroche-Joubert s'étonne que le ministre pose la question de confiance sur une question d'affaires.

Il faut dégager cette considération du débat.

M. de Freycinet dit qu'en présence de l'appréhension du ministre des finances et des difficultés de la situation budgétaire, l'intérêt même des caisses d'épargne commande de différer la solution et de ne pas improviser une législation.

Il n'y a aucun inconvénient à différer ; il ne reste plus que quelques jours pour voter la loi des finances.

Il ne faut pas que nous soyons amenés aux douzièmes provisoires.

Le ministre des finances a parlé au nom des membres du ministère qui sont solidaires. C'est pour cela qu'il demande dans l'intérêt du pays le renvoi à la commission spéciale de l'article 58. (Applaudissements répétés.)

Le renvoi est prononcé par 322 voix contre 193. (Applaudissements.)

Les ministres sont très félicités.

La séance est levée à 7 heures 15.

INFORMATIONS

UNE LETTRE DU PAPE

Rome, 4 décembre.

Les journaux catholiques publient ce soir une lettre du Pape adressée, le 20 novembre, à l'épiscopat, touchant la question anti-esclavagiste.

Léon XIII rappelle la mission que l'Eglise a toujours exercée en faveur de la libération des esclaves. Il cite les Papes, depuis Grégoire le Grand jusqu'à Grégoire XVI, qui se sont préoccupés de cette question et la lettre qu'il adressa lui-même aux évêques du Brésil.

Le récit des souffrances des esclaves dans l'Afrique Centrale l'émut profondément et il chargea le cardinal Lavignerie, dont le zèle et l'activité apostoliques sont au-dessus de tout éloge, de parcourir les villes d'Europe pour engager les souverains et les peuples à travailler de concert à l'abolition de l'esclavage.

Le congrès de Bruxelles et récemment celui de Paris ont été les premiers résultats de cette campagne.

Dans une lettre adressée au *Matin*, M. Jules Ferry déclare qu'il a été absolument étranger au contrat signé le 28 mars 1887 entre M. Bihourd, résident général au Tonkin, et M. Bavier-Chauffour.

Ses relations avec M. Bavier ont consisté uniquement à lui refuser les concessions des mines de la baie d'Along et à poursuivre l'annulation du contrat qu'il avait passé avec les régents de l'Annam pour ces charbonnages en 1884.

Aussitôt que M. Ferry a connu les concessions accordées à M. Bavier, il a déclaré que le gouvernement considérait la concession comme nulle et ordonné à notre résident en Annam d'en obtenir l'annulation.

Il est inexact que M. Gauvin, maître des requêtes au conseil d'Etat, soit nommé, comme on l'avait annoncé, sous-gouverneur du Crédit Foncier.

On dit aujourd'hui que le poste qui était occupé par M. Levêque va être supprimé.

LE DOCTEUR KOCH

On dit que le docteur Koch vient de faire deux nouvelles découvertes.

Il aurait trouvé la guérison de la diphtérie et de la fièvre typhoïde, à l'aide d'une substance chimique qui constitue un nouveau remède que tout le monde pourrait préparer, vu sa simplicité.

Le père de Gambetta est mort hier soir à Nice.

CRIME ET SUICIDE

M. Delmas, huissier à Tournon-d'Agenais, a assassiné sa femme et s'est suicidé aussitôt le crime accompli.

Mardi dernier, on a patiné un peu partout : à Montsouris, à Meudon, à Vincennes, à Versailles, et surtout à Chantilly, où le duc d'Aumale a fait livrer au public le petit lac du château.

Détail des plus intéressants : c'est la première fois depuis un siècle que le patinage a commencé au mois de novembre.

Depuis 1788, on ne s'était livré à ce sport élégant que dans le courant de décembre, au plus tôt.

La neige dans les îles normandes ! C'est chose rare et qui mérite d'être signalée. La neige est tombée en abondance à Jersey mercredi et jeudi de la semaine dernière ; c'est la première fois depuis treize ans que pareil fait se produit en novembre, l'hiver étant généralement très tardif et peu sensible dans cette île. L'île de Guernesey et l'île de Serk sont également couvertes de neige.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 décembre 1890.

La Bourse est moins animée aujourd'hui et la politique fait tort aux affaires. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.47 ; le 4 1/2 0/0 à 104.50.

Le Crédit Foncier n'en poursuit pas moins sa reprise à 4,308. L'abaissement à 4.50 du taux des prêts doit avoir pour effet d'accroître les bénéfices des actionnaires par l'augmentation du nombre des prêts.

La Banque de Paris se traite en grande fermeté de 845 à 850.

Le Crédit Lyonnais est demandé à 850.

Nous laissons la Banque d'Escompte à 371.25. Les actions de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite se négocient couramment à 505.

Le Crédit Mobilier maintient son avance à 425.

La Société Générale continue à recevoir d'importantes souscriptions aux obligations des Chemins de fer Sud-Ouest Brésiliens. Le moment est bon pour acquérir ces titres qui ne cotent que 428.75 pour un revenu de 25 fr.

L'obligation des Chemins de fer de Portorico reste calme aux environs de 271. Le prochain coupon semestriel de 7.50 sera mis en paiement le 1^{er} janvier.

Le Laurium Grec fait preuve de bonnes tendances à 150.

L'émission des obligations de la Ville de Montpellier a été close aujourd'hui ; c'est un nouveau succès pour la Société Générale qui avait prêté son concours à cette opération.

On remarque un courant très suivi de demandes en actions de la Silver Glance. Les titres définitifs sont délivrés à la Banque de l'Ouest et à la Banque Nyssen, rue de Provence, à Paris.

Les Chemins Economiques font 412.

NOUVELLES MILITAIRES

TUNIQUE ET ÉPAULETTES

Après avis favorable des commandants de corps d'armée, M. de Freycinet est à la veille de rendre l'épaulette aux officiers d'infanterie, de dragons et du génie, et généraliser l'usage de la tunique ample des cuirassiers au cadre de la plupart des corps de l'armée.

Il est à désirer que la réglementation de la nouvelle tenue puisse être adoptée avant la fin de ce mois. Les officiers seraient certainement

heureux de porter tunique et épaulettes pour les fêtes et réceptions de cet hiver.

L'avenir militaire a entrepris une campagne contre l'habitude prise de réduire l'effectif réel des régiments d'infanterie par la multiplication du nombre des employés. Il faut remarquer aujourd'hui que, dans les villes où se trouvent des régiments d'artillerie ou du génie, la situation est encore plus noire que celle qu'il a signalée. Avec l'artillerie et le génie marchent en effet quantités de services qui nécessitent, paraît-il, de nombreux travailleurs, et c'est le régiment d'infanterie à côté qui danse ; car on n'ose pas prendre d'autres troupes pour ces travaux inférieurs.

N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, un régiment de cavalerie qui faisait garder ses magasins à fourrages par l'infanterie... ? On dirait vraiment que, pour bien des gens, la reine des batailles n'existe que pour faire les corvées des autres et monter la garde.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le dégel qui s'est produit ne sera peut-être que de peu de durée, car le vent, qui était au sud hier dans l'après-midi, est remonté vers le nord. Aussi les patineurs, qui avaient établi leur cercle sur les fouilles, derrière la levée de Saint-Louis, n'auront-ils que peu ou point interrompu leurs ébats. M. Pallu, pâtissier, y a organisé un buffet, comme les années précédentes.

Aujourd'hui, à 4 heures, le vent se tourne vers l'est, et le temps est doux, avec baisse sensible du baromètre.

A Tours, hier dans la matinée, la neige a tombé abondamment et a couvert les rues et les toits. La veille, le patinage était encore fort animé.

UNE BATTERIE D'ARTILLERIE AU CHATEAU DE SAUMUR

Il est question de l'arrivée prochaine à Saumur d'une batterie d'artillerie qui serait à demeure dans notre ville. Désormais, il ne serait plus nécessaire de faire venir ici chaque année une batterie d'artillerie d'un des régiments en garnison à Poitiers.

Un général est venu avant-hier au Château qu'il a visité, et a pris des dispositions pour l'aménagement des hommes de cette batterie.

ANGERS. — Décidément, aux prochaines assises de Maine-et-Loire, il ne sera question que de faux et abus de confiance, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Les arrestations motivées par ces délits continuent chaque jour.

Mardi, c'était le tour d'un nommé Pouplard,

Louis, âgé de 48 ans. Cet individu, représentant de commerce, était au service de M. Planchenault, marchand de vin en gros, butte du Pélican.

Depuis le mois de juillet dernier il volait son patron.

Le montant des factures qu'il a touchées au nom de M. Planchenault, s'élève à la somme de 6,400 fr.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 7 décembre 1890, à 1 h. 1/2

371^e Concert Populaire

Avec le concours de M. JULES DELSART, violoncelliste, professeur au Conservatoire national de Paris.

PROGRAMME

1. *Symphonie inachevée*, demandée (Schubert).
 2. Concerto pour violoncelle et orchestre (Saint-Saëns). — Jules Delsart.
 3. *Carnaval*, 1^{re} audition (J.-G. Ropartz).
 4. Sixième sonate en la pour violoncelle (L. Boccherini), 1^{re} audition à Angers, accompagnée au piano par M. J. Bordier. — Jules Delsart.
 5. Aubade, 1^{re} audition à Angers (Lalo).
 6. Morceaux de violoncelle avec accompagnement d'orchestre : A. Aria (J.-S. Bach) ; B. Papillon (D. Popper). — Jules Delsart.
 7. *Marche solennelle du couronnement*, demandée (Tchaïkowsky).
- L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

Conseil de guerre de Tours

Séance du 4 décembre

DÉSERTION A L'INTÉRIEUR. — Le nommé Chaumergue (Pierre-Eugène-Napoléon), âgé de 25 ans, cultivateur, soldat au 66^e de ligne, en garnison à Tours, est accusé de désertion à l'intérieur, en temps de paix.

Il a disparu de son corps le 10 août 1890 et il a été arrêté par la gendarmerie de Thouars le 30 du même mois.

Chaumergue avait déjà déserté le 29 août 1887 et n'était revenu au régiment qu'en septembre 1889, bénéficiant ainsi de la loi d'amnistie.

Il avait comparu devant le Conseil de guerre pour des escroqueries qu'il avait commises pendant sa désertion, mais le Conseil s'étant déclaré incompétent, Chaumergue avait passé devant le tribunal de Saumur qui le condamna à deux mois de prison qu'il fit, puis devant le tribunal de Tours qui, le 9 août 1890, lui infligea 4 mois de prison.

Le lendemain de cette dernière condamnation, Chaumergue déserta.

Arrêté à Thouars, le déserteur prétendit qu'il n'était pas né à Paris, en janvier 1865, comme il était inscrit au recrutement, mais en février 1867, à Montreuil-Bellay.

Les registres de l'état-civil de cette ville portaient en effet la naissance de Chaumergue, Pierre, en février 1867.

C'est sous ce nom que l'accusé fut condamné

une seconde fois par le tribunal de Saumur, pour des escroqueries commises pendant la nouvelle désertion, à six mois de prison. Le tribunal de Bressuire, quelques jours auparavant, lui avait également infligé, pour des faits de même nature, six mois de prison.

Chaumergue arrivait donc au régiment avec six mois de prison à faire, mais disant qu'il n'était né qu'en 1867, ainsi que l'avait reconnu le tribunal de Saumur.

Un enquête fut faite et montra que Chaumergue, Pierre, frère de l'accusé, né à Montreuil, en 1867, était mort un mois après. On établit, en outre, que les parents du déserteur s'étaient mariés en 1866 et avaient légitimé un fils, né un an auparavant.

Chaumergue finit par avouer.

Devant le conseil de guerre, il déclare que c'est la condamnation du tribunal de Tours qui l'a engagé à désertier.

Le Conseil condamne Chaumergue à 4 ans de prison et déclare que cette peine se confondra avec les peines déjà prononcées par les tribunaux correctionnels.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Lackmé

Le froid avait retenu lundi soir auprès de leur feu les habitués du théâtre. C'est la première fois que pareille œuvre est donnée devant si pauvre salle. Il est vrai que pas mal de Saumurois étaient allés entendre à Angers M^{me} Sigrid Arnoldson dans l'ouvrage de Léo Delibes.

Lackmé est une œuvre charmante, s'il en fut, dont les pages délicates sont bien écrites pour les oreilles blasées de gourmets dilettantes. Cette partition peut rester inexploitable, incohérente même aux profanes et aux « vieux jeux » qui n'ont qu'Auber pour dieu et Boieldieu pour prophète ; mais qu'importe : nos jeunes auteurs sont dans un bon chemin et leurs œuvres sont admirables.

M^{me} Cheminade mérite des éloges pour la façon correcte dont elle chante le rôle de Lackmé ; elle y a certainement imité la diva suédoise dans l'émission de certaines notes de demi teinte qui laissent à la voix toute sa pureté et sa justesse, ce qui fait qu'on peut mieux apprécier les qualités de notre première chanteuse. Après l'air du deuxième acte, M^{me} Cheminade a été très applaudie et rappelée.

Il est fâcheux que M. Génin, premier ténor, qui vient de résilier son engagement, n'ait pas fait ses débuts dans *Lackmé* ; il y eut certainement conquis les sympathies du public. M. Génin a convenablement chanté le rôle de Gérard : il a eu d'assez jolies notes. C'est notre directeur, M. Sureau-Bellet, qui tenait le personnage de Milakantha avec toute l'autorité qu'on lui connaît. Il a dit les stances d'une façon remarquable. Nous ne l'avions jamais entendu donner autant d'âme et de sentiment.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

VI

— Voilà qui va bien, dit Maurice ; elle est à nous. D'où il résulte que les femmes ne détestent pas les phrases de romans... je m'en suis tiré fort convenablement, puis comme elle m'a aidé ! Elle m'a même répondu oui un peu plus tôt que je n'y comptais ; elle m'a coupé deux ou trois effets dont j'attendais beaucoup, mais pas tant.

» Au reste, c'est fait ; et puisque je ne l'aime pas, c'est-à-dire puisque je l'aime comme une sœur, j'en suis bien aise pour Julien que j'aime comme un frère. Il s'agit maintenant de l'assentiment de M. Puyberton ; celui-ci sera assurément plus difficile à obtenir ; il me faut de l'aplomb et une tout autre diplomatie, et surtout là, moins de phrases...

Maurice avait fermement résolu d'anir le couple qui s'aimait sous ses yeux. Il ne voulait même point que les choses languissent.

— Quand ils seront mariés, je serai plus tranquille, je voudrais que ce fut fini. J'ai l'impatience d'un artiste qui voudrait voir son œuvre au bout, car Suzanne est si belle... et Julien si accompli, ajoutait-il rapidement... que ce mariage est une véritable œuvre d'art. Mais M. Puyberton n'entendra pas ces motifs, il lui en faudra d'autres ; allons toujours !

Maurice s'arma de toutes pièces : de toutes les raisons qui pouvaient assurer le succès de Julien.

M. Puyberton n'avait jamais vu le jeune docteur aussi cérémonieux, que le jour où il se présenta à lui, chargé des intérêts de son ami.

Il en eut de l'inquiétude. C'est avec une véritable anxiété qu'il entendit Maurice lui parler de l'établissement de Suzanne...

Quand son jeune voisin eut prononcé le nom de Julien Dambray :

— Brisons-là, monsieur, s'écria Puyberton en se levant de son fauteuil comme mû soudainement par un ressort ; j'ai beaucoup d'estime pour vous, mais ce M. Julien dont vous avez fait un peu vite votre ami...

— Je vous demande pardon, interrompit Maurice avec vivacité, nous nous connaissons,

je pourrais dire, depuis l'enfance et j'ai pu longuement l'apprécier ; c'est bien la plus loyale nature que je connaisse.

— Cela ne suffit pas.

Et M. Puyberton se promenait à grands pas dans la chambre ; il faisait claquer ses doigts avec impatience : « Il ne manquait plus que cela ! murmura-t-il : jamais refus n'avait été aussi accentué.

— Monsieur, dit Maurice, je vois bien qu'il m'est difficile d'insister. Cependant je ne veux point partir sans dissiper les griefs que vous pouvez avoir contre M. Julien Dambray ; d'ailleurs, je me souviens maintenant de la froideur avec laquelle vous l'avez reçu le jour où je vous l'ai présenté.

Puyberton se retourna tout d'une pièce comme s'il eut reçu un coup violent. Il répondit d'une voix un peu tremblante :

— C'est une erreur ; vous vous êtes trompé ; je l'ai bien reçu. Des griefs ! moi contre lui ! mais il n'y a rien, et il n'y aura jamais, je l'espère, rien de commun entre lui et moi.

— Permettez-moi de vous faire observer qu'on ne repousse pas de la sorte une demande honorable.

— Oui, c'est vrai, j'aurais dû vous dire :

« Votre démarche m'honore, mais... » Je ne sais pas les usages et je parle tout droit ; je ne vais pas chercher midi à quatorze heures pour refuser ce qui me déplaît.

— Mais encore, reprit Maurice, que cette attitude commençait à échauffer après l'avoir surpris, on fait l'honneur, d'ordinaire, à ceux qui se chargent d'une pareille mission, de colorer son refus d'un prétexte au moins acceptable.

— Eh bien, en considération de nos bonnes relations, fit brusquement M. Puyberton, je veux bien. Quelle est la situation de votre ami ?

Alors Maurice exposa la situation de Julien : il appartenait à une famille qui avait cessé d'être riche, sans cesser d'être honorable... il était très estimé dans son administration ; il pouvait espérer un avancement rapide, et la carrière administrative ne lui offrait que les plus honorables perspectives.

Maurice Leverrier, enfin, n'oublia rien de ce qui doit être dit dans ces circonstances, mais il sentait sa cause perdue. M. Puyberton qui se promenait toujours dans la chambre n'écoutait pas. Quand Maurice eut terminé son plaidoyer, M. Puyberton vint se rasseoir en face de

Avec M^{me} Gréteaux (Mallica), si goûtée dans son duo du premier acte avec Lakmé, M^{me} Lelong (mistress Betzon), M^{me} Detaille (Ellen), M. Deruy (Frédéric). L'œuvre de Léo Delibes a eu sur notre scène une interprétation fort digne et qui méritait certainement les honneurs d'une meilleure salle. NEMO.

CHINON. — Le comité libre qui s'est formé pour élever à Chinon une statue en l'honneur de Jeanne d'Arc s'est constitué comme suit :

Présidents d'honneur : M^r Meignan, archevêque de Tours ; MM. Alfred Mame, commandeur de la Légion d'honneur, Eugène Gouin, sénateur.

Président : M. G. de Cougny, ancien président de la Société archéologique de France, propriétaire à Chinon ; secrétaire-trésorier : M. Petit, docteur en droit, notaire à Chinon.

NANTES. — Un accident est arrivé mercredi matin dans les chantiers de la Loire ; un cheval traînait un wagon portant la coque d'un navire du poids de 4,000 kilos environ. L'ouvrier qui conduisait le cheval causait en marchant avec un camarade, sans remarquer les cahots et balancements imprimés au wagon. Soudain celui-ci, perdant l'équilibre, tomba sur les deux ouvriers qui furent grièvement blessés, un à la tête et l'autre au ventre. Ils ont été portés à l'hôpital dans un état désespéré.

CALOMNIATEUR DE PRÊTRES

Le tribunal d'Argentan a condamné le gérant des *Echos de la région de l'Ouest*, pour un article diffamatoire publié contre M. l'abbé Tessier, vicaire au Sap (Orne), à quinze jours de prison, 200 francs d'amende, 500 francs de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans les deux journaux dont il est gérant : les *Echos de la région de l'Ouest* et le *Réveil de Vimoutiers*, et dans cinq journaux au choix de M. l'abbé Tessier.

INCENDIE. — TROIS VICTIMES

Dans un incendie qui a éclaté lundi soir à Saint-Ebremont de Bonfossé, arrondissement de Saint-Lô, au domicile du sieur Guillet, épicié, trois enfants de huit à dix ans, qui n'ont pas eu le temps de fuir, ont été asphyxiés et leurs corps ont été retrouvés complètement carbonisés. Leur mère, qui a été sauvée, est gravement malade.

L'inhumation des enfants a eu lieu mardi matin ; l'émotion est considérable.

On lit dans le Journal de Fécamp :

« Vendredi 28 novembre, à Rouen, le thermomètre est descendu à 17 degrés au-dessous de zéro. Cette température est la plus basse de toutes celles constatées à Rouen pendant la période de 1845 à 1890, dans le mois de novembre.

lui, l'expression de son visage s'était radouci, il lui prit les mains.

— Tenez, dit-il, avec de l'émotion dans la voix, tenez, M. Leverrier, j'espérais de vous autre chose, j'avais nourri un espoir, je des vous le confesser ; si vous-même vous aviez chargé votre ami d'une mission semblable à celle que vous accomplissez pour lui en ce moment, s'il était venu me dire de vous ce que vous venez de me dire de M. Dambray, je n'aurais pas eu de refus. Vous comprenez donc la vivacité de ma réponse. Je vous aime beaucoup. J'ai éprouvé de la sympathie pour vous la première fois que je vous ai vu. Je suis un homme rude, un travailleur, et j'ai une fille à qui je ne sais comment parler. Elle aime des paroles que je n'ai pas apprises, des manières qui ne sont pas les miennes. Vous, tous vos propos la font sourire ; j'ai tout de suite envié, sans jalousie pourtant, votre tête de blondin et vos façons délicates ; je me suis dit que l'on pouvait vous confier un bijou fragile sans crainte de le voir se briser entre vos mains. Ne croyez point pourtant que j'avais un but en vous livrant l'entrée de ma maison ; non, mais l'idée que vous pourriez ressentir de l'affection pour ma fille ne me déplaît point ; ma con-

» Les minimums de ce mois, observés jusqu'ici, n'ont été, en effet, que de : 9°6 le 23 novembre 1858 ; 6°8 le 30 novembre 1856 ; 6°4 le 17 novembre 1887 ; 5°9 le 13 novembre 1859.

» Le minimum de vendredi est même un des plus prononcés qui aient été atteints pendant les hivers les plus rigoureux à Rouen.

» Les extrêmes observés depuis 1845 ont donné : 20°4 en décembre 1839 ; 16°0 en décembre 1879 ; 14°0 en février 1888 ; 13°8 en janvier 1871 ; 12°9 en février 1845 ; 11°4 en janvier 1870.

» Sur notre littoral, nous n'avons pas souvenir, au mois de novembre, d'une température aussi rigoureuse que celle de vendredi, pas même en 1879 et 1888 où les grands froids se manifestèrent surtout en décembre.

LA VITESSE DU VENT

Une communication a été faite à l'Académie des sciences au sujet de la tempête des 23-24 novembre dernier.

Les appareils enregistreurs installés au sommet de la Tour Eiffel, appareils d'une ingéniosité remarquable et d'une précision extrême, ont permis de constater que le vent horizontal a atteint à un certain moment, à l'altitude de 300 mètres, sommet de la tour, une vitesse qui n'était pas inférieure à 32 mètres par seconde, c'est-à-dire bien supérieure à celle d'un train-poste lancé à toute vapeur.

Si ce courant, — dit l'auteur de la communication, M. Mascart, — s'était fait sentir dans les couches inférieures, c'est-à-dire à la hauteur du toit des maisons, bien peu de cheminées, ou de belvédères aériens eussent résisté à un pareil choc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1890-1891

Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec facilité d'arrêt à tous les points du parcours :

Pour Arcahon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn ;

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

La prolongation de durée de validité des divers billets ci-dessus mentionnés ne peut être demandée que pour des billets non périmés.

fiance en vous qui a été très grande, et mon hospitalité qui a été très large, n'étaient point des pièges pour capter vos vingt-cinq ans, je n'aurais point été fâché pourtant que vous les prissiez pour des avances.

On comprendra l'étonnement de Maurice devant la nouvelle allure de la conversation.

En parlant ainsi, M. Puyberton tenait les yeux demi-baissés. Maurice regardait fixement cet homme qui lui offrait la main de sa fille comme font les rois de fêtes pour récompenser les plus courageux chevaliers. Il se disait que telle pouvait être la mode autrefois, au temps des fées, mais que depuis on avait changé beaucoup et M. Puyberton l'étonnait. A son étonnement se mêlait un certain regret vague qu'il ne définissait pas très bien.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 6 décembre, *La Basoche*, opéra-comique en 3 actes, paroles de A. Carré, musique de A. Messager.

Extrait d'un album :

« Un célibataire n'est bon qu'à une seule chose : à devenir un mari ! »

Signé : « Une demoiselle à marier. »

APPOINTEMENTS DES ARTISTES DE L'OPÉRA

Les premiers ténors touchent chacun 34,500 fr. ; les seconds premiers ténors, 11,350 fr. ; les seconds ténors, 4,000 fr. ; les barytons, 44,500 fr. ; les premières basses-tailles, près de 21,000 fr.

Du côté des femmes, les soprani-dramatiques-falcons reçoivent 30,000 fr. ; les chanteuses légères, 25,000 fr. ; les contralti, 23,000 fr.

En revanche, les choristes touchent moins de 2,000 fr. par an.

Quant à la danse, les maîtres de ballet touchent 40,000 fr. environ, les premiers danseurs un peu plus de 5,000 fr. et les premières danseuses près de 15,000 fr. Les danseurs et danseuses ordinaires ne sont guère payés qu'à raison de 4,500 fr. par an.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE H. DE LANGLAY

SAMEDI 6 Décembre 1890

Une seule représentation extraordinaire

Donnée par

MM. CORBIN, PIERRE BORRELL, Mlles DE SÉVERY et GINESTY, du Gymnase, et plusieurs autres artistes connus du Gymnase, de la Gaîté, du Vaudeville, du Châtelet et de l'Ambigu.

Le plus grand succès du théâtre du Gymnase

PARIS FIN DE SIÈCLE

Pièce nouvelle en 4 actes, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché.

On commencera par

LE COLLECTIONNEUR

Comédie en 1 acte, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 8 Décembre 1890

Mam'zelle Nitouche

Opérette en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Meilhac et Millaud, musique de HERVÉ.

LES ESPÉRANCES

Comédie en 1 acte, de M. Paul Billaud.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 29 Novembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron.

— Actualité : *Flaubertiana*, par G. Lenôtre.

— Nos gravures. — Leurs Maux, par Tristan.

— A travers la science, par Emile Gautier.

— Bibliographie. — Lettres sur la photographie, par G. Lumen. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Échecs, par S. Rosenthal. — Créations de la famille. — Sport. — Rébus.

GRAVURES : Guillaume III, roi de Hollande.

— Beaux-Arts : A Table. — La reine Emma, régente des Pays-Bas. — Wilhelmine-Hélène-Pauline, reine des Pays-Bas. — Le château de Vianden. — Le Théâtre illustré : Ambigu : *Le régiment* ; Nouveau-Cirque : *A la Cravache*.

— Le général Séilverstoff. — Assassinat du général Séilverstoff à l'hôtel de Bade. — La Mode en novembre 1890. — M^{lle} Eva Dufrane.

— Frédéric, par Marcel Prévost. — Échecs.

— Rébus.

Abonnements : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un n^o, 50 c.

MARCHÉS

DOUÉ. — Marché du 1^{er} décembre

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 48 50. Seigle, 11 à 11 50. — Orge, 42 à 42 50. — Avoine, 8 à 9. — Pommes de terre, doub.-déc., 80 à 90. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 50 à 60. — Paille, 30 à 35 fr. — Pain, les 6 kil., 2 fr. — Volailles, la couple, 2 50 à 3 50. — Œufs, la douz., 4 25. — Beurre, 1/2 kil., 4 45. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 400 à 410 fr. — Petits vins rouges, 70 à 75 fr.

CHALONNES. — Marché du 2 décembre

Froment, double-décalitre, 3 70. — Seigle, 2 50. — Orge, 2 55. — Avoine-d'hiver, 4 70 ; d'été, 4 70. — Pommes de terre, 95. — Foin, 4,050 kil., 60 fr. — Paille, 45 fr. — Chaavre, les 100 kil., 80 fr. — Farines, 34 fr. — Beurre, les 1/2 kil., 4 20. — Poulets, la couple, 3 75. — Œufs, la douzaine, 1 25. — Vin rouge, la barrique, 440 fr. ; blanc, 460 fr.

La question suivante nous a été posée : Les capsules Guyot fatiguent-elles l'estomac ? A cette question, nous répondons : Si des capsules de goudron ont fatigué certains estomacs, ce n'étaient pas

des Capsules Guyot. Le goudron renfermé dans ces capsules est toléré par les estomacs les plus susceptibles. Nous recommandons aux personnes délicates qui soignent leurs rhumes, bronchites, catarrhes avec les Capsules Guyot, d'exiger sur l'étiquette la signature E. Guyot en trois couleurs, et sur chaque capsule blanche la même signature en noir. — Fabrication et gros, 19, rue Jacob, Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890. Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades ; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. D^r L. RAVAUD.

M. le D^r Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le D^r Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir ; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas ; 45 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean ; J. RUSSON, épicié.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils continueront à pousser et à croître, si vous employez la *Sève Capillaire Pommade et la Lotion* du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la *Sève Capillaire Lotion* pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, rue Richelieu, PARIS, & P^h™

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, rue RICHIEU, PARIS.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup^{er}, la boîte, p^r 6 personnes. 0.85
— — — 3 personnes. 0.50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes. 0.85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes. 0.50
Asperges de 1^{re} qualité à boîte. 1.30
— — — très grosses 1^{re} qualité. 2.50
Jardinière, Macedon F^{onds} d'artichauts, Tomates.
Choucroute de Strasbourg.
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article *Foies gras et Pâtés de gibiers* dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.
Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

